

POLITIQUE D'ENTREPRISE











Politique d'alerte

v.2 [Finale]

Valide à partir du : <01/05/2023>

Prochaine version : <01/05/2026>

Propriétaire de la politique : < Juridique et Conformité >

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<p> Informez votre supérieur hiérarchique, un responsable de confiance ou un membre de l'équipe RH ou de la fonction juridique, éthique et conformité dès que vous prenez connaissance d'une question qui pourrait éventuellement avoir des répercussions sur l'intégrité de l'entreprise.</p>	<p> Vous abstenir de lancer l'alerte alors que vous êtes informé (ou soupçonnez) que quelque chose ne va pas.</p>
<p> Contacter le service d'alerte si le fait d'informer les individus susvisés n'a pas réglé le problème ou s'il s'avère inapproprié de le faire.</p>	<p> Lancer une alerte de mauvaise foi ou dans une intention malveillante.</p> <p> Contacter le service d'alerte (« Speak Up! ») pour signaler tout évènement posant un risque immédiat pour la vie ou les biens et nécessitant une attention immédiate.</p>
<p> Coopérer avec l'enquête du service d'alerte sur sa demande.</p>	<p> Entraver l'enquête du service d'alerte, fournir des renseignements erronés, altérer ou détruire des documents.</p>
<p> Appliquer une tolérance zéro en cas de représailles contre toute personne qui contacte le service d'alerte ou contribue à l'enquête du service d'alerte.</p>	<p> User de représailles contre toute personne contactant le service d'alerte ou contribuant à une enquête.</p>
<p> Protéger la confidentialité de toutes les informations liées à un cas d'alerte.</p>	

Objectif et champ d'application

Objectif

Notre engagement de bien faire à tout moment est au cœur de notre culture. Nous reconnaissons que, en dépit de cet engagement, des problèmes peuvent néanmoins se produire. Nous vous encourageons à lancer l'alerte dès que vous observez ou soupçonnez un écart de conduite ou toute autre activité qui pourrait porter atteinte à la réputation de Reckitt. Plus l'alerte est lancée rapidement et plus il est possible de prendre des actions correctives diligemment. Cette politique explique comment partager vos préoccupations de bonne foi sans craindre de représailles et ce qui se passe après avoir lancé une alerte. Toutes les questions seront rigoureusement examinées, traitées de manière appropriées et des mesures seront prises si nécessaire.

Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les employés, entrepreneurs et sous-traitants de Reckitt, ainsi qu'aux tierces parties. Votre devoir est de signaler tout comportement ou autre activité que vous observez ou dont vous soupçonnez qu'ils pourraient porter atteinte à la réputation de Reckitt, à savoir des violations de notre code de conduite, de nos politiques et des lois applicables à notre entreprise, réelles ou suspectées, que ce soit dans le passé, à présent ou qui vont probablement se produire. Des exemples des actes qui devraient être signalés au titre de la politique sont notamment :

- Malversations, irrégularités ou fraudes financières ;
- Dangers pour la santé, la sécurité ou l'environnement ;
- Conflits d'intérêts ;
- Activités criminelles ou illégales comme le blanchiment d'argent, des violations des lois de sanctions, violations des règles de concurrence, corruption et délits d'initié ;
- Violation des droits de l'Homme ;
- Discrimination, harcèlement ou harcèlement sexuel ;
- Dissimulation délibérée des infractions du type susvisé ;
- Représailles contre quiconque lançant l'alerte de bonne foi ou contribuant à une enquête.

Cette politique **ne doit pas** être utilisée pour signaler ce qui suit :

- Des événements présentant un danger immédiat pour la vie ou les biens. Pour des secours d'urgence, contactez vos autorités locales ou les services d'urgence de votre pays.
- Les revendications concernant votre contrat de travail ou les litiges personnels. Pour toutes ces questions, veuillez consulter la politique mondiale de réclamation et le « PeopleHub ».

Déclaration de politique

Comment lancer l'alerte

Vous pouvez signaler les comportements inappropriés de bonne foi de plusieurs manières. Être de bonne foi veut dire que vous avez des motifs raisonnables de penser ou de soupçonner l'existence actuelle ou future d'une violation du code de conduite, de nos politiques d'entreprise ou des lois.

1. La première personne que vous devez contacter pour lancer une alerte est généralement votre **supérieur hiérarchique**, qui peut être en mesure de régler le problème ou de contacter l'individu ou l'équipe compétente pour ce faire.
2. Si contacter votre supérieur hiérarchique n'est pas approprié dans les faits, et ce pour quelque motif que ce soit, vous devriez alors contacter un **responsable de confiance** ou un **membre de la fonction RH, juridique ou éthique et conformité**.
3. Vous pouvez aussi contacter le service **d'alerte** pour transmettre un rapport confidentiel via la [plateforme en ligne](#) ou en appelant la ligne d'assistance. Nous comprenons qu'il peut être gênant de signaler un problème auprès du service d'alerte. vous pouvez donc signaler tout problème de manière anonyme¹. Nous vous encourageons cependant à indiquer votre nom avec toute information que vous transmettez car il peut se révéler difficile voire impossible de mener une enquête sans autres informations de votre part.

Lorsque vous lancez l'alerte, vous devriez fournir le plus de détails possible à propos de la nature de votre préoccupation. Ne vous inquiétez pas si vous ne connaissez pas tous les faits, n'essayez pas d'en savoir plus par vous-même. Nous vous encourageons à nous faire connaître les raisons de vos inquiétudes pour nous permettre de prendre les mesures qui s'imposent.

Par principe, votre identité et les détails de votre alerte sont confidentiels et ne sont partagés que dans la mesure nécessaire pour traiter le problème. Toute donnée à caractère personnel partagée dans le cadre de cette politique est traitée conformément aux législations applicables.

Vous avez lancé une alerte, quelle est la prochaine étape ?

Une fois l'alerte lancée, les détails de celle-ci sont saisis dans le système de gestion des cas d'alerte. Votre alerte est alors rapidement évaluée par l'équipe éthique et conformité et, si elle relève du champ d'application de cette politique, elle fera l'objet d'une enquête de manière impartiale et objective. Notre objectif est de clore les enquêtes dans des délais raisonnables, qui dépendent de la complexité du cas. Nous vous encourageons à coopérer si vous êtes impliqué dans une enquête. Si vous participez ou prenez connaissance d'une enquête, vous devez garder cette information confidentielle.

Si vous lancez une alerte et que nous pouvons vous contacter, vous serez informé de la conclusion du cas.² Si votre alerte est corroborée, des mesures appropriées (y

¹Si le droit local le permet.

²Pour protéger la confidentialité, respecter les dispositions législatives et protéger la vie privée de toutes les personnes concernées, nous ne partageons pas les conclusions détaillées.

compris des sanctions disciplinaires le cas échéant) seront adoptées conformément au droit local et aux politiques.

Nous vous protégerons pour avoir lancé une alerte de bonne foi

L'aide que les lanceurs d'alerte de bonne foi nous apporte est précieuse. Les actes de représailles (directs ou indirects) pour avoir lancé une alerte ou coopérer à l'enquête pour le rapport d'alerte ne sont absolument pas tolérés et sont sanctionnés par des mesures disciplinaires. Cette protection n'est pas offerte dans le cas d'un rapport de mauvaise foi, en vue d'obtenir un bénéfice personnel ou dans une intention malveillante. Si vous avez peur des représailles, signalez-le en suivant les instructions de la section « Comment lancer l'alerte de bonne foi ? » qui précède.

Coordonnées

Si vous avez des doutes sur la bonne marche à suivre, ou si vous avez des questions sur cette politique, veuillez consulter un membre de l'[équipe éthique et conformité](#).

Révision & historique des approbations

Révisions

Publication/Révision	Version	Date de prise d'effet	Résumé des principaux changements
Publication	1	juin 2020	Retrait des liens et du numéro du prestataire tiers
Révision	2	mai 2023	Politique présentée de manière plus synthétique. Distinction claire entre le processus d'alerte et le processus de réclamation.

Historique des approbations

Rôle	Nom	Titre	Date d'approbation
Auteur	Martina Algeri	Directrice éthique et conformité	S/O
Propriétaire	Richard Walker	Directeur de l'éthique et de la conformité du groupe	S/O
Approbateur	Nicandro Durante	Directeur général	20 avril 2023
Approbateur	Cathy O'Rourke	Directeur juridique	20 avril 2023
Approbateur	Jeff Carr	Directeur Financier Groupe	20 avril 2023

Approbateur	Ranjay Radhakrishnan	Directeur RH	20 avril 2023
Approbateur	Sami Naffakh	Chef de l'approvisionnement	20 avril 2023
Approbateur	Angela Naef	Directeur R&D	20 avril 2023
Approbateur	Filippo Catalano	Directeur général de l'information	20 avril 2023
Approbateur	Fabrice Beaulieu	Directeur du marketing, de la durabilité et des affaires de l'entreprise	20 avril 2023
Approbateur	Volker Kuhn	Président, Hygiène	20 avril 2023
Approbateur	Patrick Sly	Président, Nutrition	20 avril 2023
Approbateur	Kris Licht	Président, Santé	20 avril 2023